



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Secrétariat général

SGA-OSPA n°004-2023
Tél : 05 36 25 75 04
Mél : sga@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Arrêté du 10 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de TOULOUSE

Le recteur de l'académie de TOULOUSE,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration académique (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de TOULOUSE comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1- Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire

Représentants titulaires (4 sièges) :

Béatrice JEAN dit TEYSSIER
Pierre PRIOURET
Sylvie TROUCHAUD
Corinne CHARTIER

Représentants suppléants (4 sièges) :

Eric JALADE
Marie GASCARD
Sylvain LAGARDE
Anne FABREGA

2 - Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education

Représentants titulaires (3 sièges) :

Antoine LOGUILLARD
Pierre LAVEST
Agathe EBOZO'O

Représentants suppléants (3 sièges) :

Christine LAVERDET
Cécile DELAPLACE
Cyril LEPOINT

3 - Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière

Représentants titulaires (2 sièges) :

Christian ROBERT
Annick CAMALET

Représentants suppléants (2 sièges) :

Marie ANDRE
Emmanuelle BOUCHET

4 - Au titres du Syndicat général de l'Éducation nationale - Confédération Française Démocratique du Travail

Représentant titulaire (1 siège) :

Cyril MAZZON

Représentant suppléant (1 siège) :

Charlène ROQUE

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Toulouse comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1- Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire

Représentants titulaires (4 sièges) :

Corinne CHARTIER
Anne FABREGA
Marie GASCARD
Eric JALADE

Représentants suppléants (4 sièges) :

Perrine SIMONUTTI
Aurore SISTAC
Céline SOMPAYRAC
Jocelyn PETIT

2 - Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education

Représentants titulaires (3 sièges) :

Antoine LOGUILLARD
Pierre LAVEST
Cyril LEPOINT

Représentants suppléants (3 sièges) :

Jean-Pascal SAGET
José DA SILVA MARQUES
Perrine DURAND

3 - Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière

Représentants titulaires (2 sièges) :

Marie ANDRE
Annick CAMALET

Représentants suppléants (2 sièges) :

Marjorie SAVIGNAC
Christopher GAUTIER

4 - Au titres du Syndicat général de l'Éducation nationale - Confédération Française Démocratique du Travail

Représentant titulaire (1 siège) :

Cyril MAZZON

Représentant suppléant (1 siège) :

Jean Martial COURTY

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Toulouse, le 10 janvier 2023

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie.

Vincent BARRAS